

Révision des autorisations de programmes et crédits de paiements

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 21/02/05	favorable	séance du 10/03/05	favorable

Présentation opération par opération

La révision éventuelle des autorisations de programmes et crédits de paiement aura lieu, si nécessaire, une seule fois par an, à l'occasion du vote du budget primitif.

Elle intégrera notamment les réalisations de l'exercice écoulé et reverra, le cas échéant, ou le montant total de l'opération ou la répartition des crédits de paiement sur la période de l'autorisation de programme.

Suite à la délibération du 20 février 2004, révisée par délibération du 30 novembre 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisation de programme et crédits de paiements n°04.7 pour l'opération « construction d'une plateforme bois », le Bureau est informé que cette AP-CP ne sera pas modifiée en 2005 et qu'aucune réalisation n'a eu lieu en 2004.

Rappel de l'AP-CP n°04.7 : construction d'une plateforme bois

PAS DE REVISION 2005						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	réalisé 2004	2005	2006	2007
DEPENSES						
20	études	0,00				
21	acquisitions foncières	200 000,00		200 000,00		
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre et travaux	79 040,00		26 520,00	52 520,00	
21	aménagements et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	528 960,00		177 480,00	351 480,00	
	TOTAL	808 000,00	0,00	404 000,00	404 000,00	0,00
RECETTES						
13	subvention : DIREN et CG25	447 000,00		122 000,00	212 000,00	113 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	361 000,00	0,00	282 000,00	192 000,00	-113 000,00
	Taux de couverture par financement CAGB	44,68%	0,00%	69,80%	47,52%	Rembrst en capital

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n 04.I
Opération RN 83 – aménagement de l'entrée EST

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.I intitulée « Opération RN 83 - AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST » validée par délibération communautaire du 12 mars 2004 et révisée par délibération du 30 novembre 2004.

Intitulé : RN 83 – Aménagement de l'entrée Est de l'agglomération Bisontine

Commission concernée : Voirie et stationnement – commission n° 7

Service pilote : Direction du Cadre de Vie

Service Construction et Infrastructures

Rappel du programme initial :

Le programme de l'opération d'aménagement de l'entrée Est sur la RN83 consiste à re-qualifier la route nationale 83 en voie périurbaine à vocation de porte d'entrée de ville. L'aménagement se situe sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières. Il prend en compte les traitements des échanges au droit de Palente et des Marnières, la sécurisation et qualification de la traverse (section courante) et l'accessibilité pour les modes doux.

Cette AP/CP s'élève sur la période 2004-2007 à 10 200 000 €. Mais le projet dans sa totalité s'élève à 12 millions d'euros sur 2003-2008.

AP-CP initiale après révision du 30 novembre 2004.

Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	2004	2005	2006	2007	2008
DEPENSES									
20	études			90 000.00	10 000.00	20 000.00	20 000.00	40 000.00	
21	acquisitions foncières	564 845.90		2 195 000.00	395 000.00	300 000.00	1 500 000.00		
21	VRD			0.00					
23	maîtrise d'œuvre			600 000.00	80 000.00	180 000.00	170 000.00	140 000.00	30 000.00
23	travaux		145 543.24	8 404 610.86	615 000.00	4 200 000.00	675 000.00	2 255 000.00	659 610.86
21	aménagements et équipements			0.00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers			0.00					
	TOTAL	564 845.90	145 543.24	11 289 610.86	1 100 000.00	4 700 000.00	2 365 000.00	2 435 000.00	689 610.86
RECETTES									
13	subvention : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			5 576 100.00	0.00	2 864 300.00	1 167 600.00	1 202 100.00	342 100.00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement			5 713 510.86	1 100 000.00	1 835 700.00	1 197 400.00	1 232 900.00	347 510.86
	Taux de couverture par financement CAGB			50.61%	100.00%	39.06%	50.63%	50.63%	50.39%

Etat d'avancement de la réalisation des Crédits de paiements 2004 :

Taux de réalisation en dépenses : 32,36 %

Taux de réalisation des subventions : 0%

Révision de l'AP :

Au regard des nouvelles estimations des travaux, il est proposé d'intégrer le montant des réalisations effectives 2004 et de réajuster cette AP/CP sur la période restant à courir à savoir de l'année 2005 à 2008. En tenant compte des dépenses réalisées avant la mise en place de l'AP-CP, le montant global de cette opération s'élève à 12 000 000 € comme initialement prévu.

Compte tenu des éléments connus liés aux marchés mis en place, il est proposé d'annuler l'AP et de l'ouvrir révisée comme suit :

REVISION 2005									
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	réalisé 2004	2005	2006	2007	2008
DEPENSES									
20	études			90 000,00	43 017,01	20 000,00	20 000,00	6 982,99	
21	acquisitions foncières	564 845,90		2 000 000,00		395 000,00	1 605 000,00		
21	VRD			0,00					
23	maîtrise d'œuvre			660 000,00		260 000,00	170 000,00	140 000,00	90 000,00
23	travaux		145 543,24	8 539 610,86	167 428,95	4 025 000,00	570 000,00	2 288 017,01	1 489 164,90
21	aménagements et équipements			0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers			0,00					
	TOTAL	564 845,90	145 543,24	11 289 610,86	210 445,96	4 700 000,00	2 365 000,00	2 435 000,00	1 579 164,90
RECETTES									
13	subvention : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			5 576 100,00	0,00	2 864 300,00	1 167 600,00	1 202 100,00	342 100,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement			5 713 510,86	210 445,96	1 835 700,00	1 197 400,00	1 232 900,00	1 237 064,90
Taux de couverture par financement CAGB				50,61%	100,00%	39,06%	50,63%	50,63%	78,34%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération aménagement de l'entrée Est et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2005-2008.

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.2
Opération création d'aires d'accueil des gens du voyage

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.2 intitulée « Opération création d'aires d'accueil des gens du voyage » validée par délibération communautaire du 12 mars 2004 et révisée par délibération du 30 novembre 2004.

Intitulé : Aménagement d'aires d'accueil d'aires des gens du voyage sur l'agglomération Bisontine
Commission concernée : Politique de la ville – commission n° 8
Service pilote : Direction du Cadre de Vie
 Service Politique de la Ville

Rappel du programme initial révisé le 30 novembre 2004 :

Le programme de l'opération Création d'aires d'accueil des gens du voyage comprend la réhabilitation de l'aire de la Malcombe à Besançon (25 emplacements), la création d'une nouvelle aire sur Besançon de 15 emplacements, l'aménagement d'une aire de grand passage et la création d'aires en périphérie pour un total de 25 emplacements

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	2004	2005	2006	2007	2008
DEPENSES							
20	études	140 000.00	140 000.00				
21	acquisitions foncières	433 000.00	150 000.00	188 000.00	95 000.00		
21	VRD	0.00					
23	maîtrise d'œuvre et travaux	2 000 000.00	570 000.00	800 000.00	630 000.00		
21	aménagements et équipements dont véhicules	80 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	20 000.00	10 000.00	5 000.00	5 000.00		
	TOTAL	2 673 000.00	890 000.00	1 013 000.00	750 000.00	20 000.00	0.00
RECETTES							
13	subvention : ATSR, CITE, Etat sur travaux et études	1 423 000.00	323 000.00	300 000.00	400 000.00	400 000.00	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 250 000.00	567 000.00	713 000.00	350 000.00	-380 000.00	
	Taux de couverture par financement CAGB	46.76%	63.71%	70.38%	46.67%	Rembrst en capital	

Etat d'avancement de la réalisation des Crédits de paiements 2004 :

Taux de réalisation des dépenses : 0,16 %

Taux de réalisation des subventions : 0%

Révision de l'AP :

Le foncier n'étant pas encore acquis, il convient de reporter sur 2005 le solde des crédits affectés aux études soit 138 564,80 €. Les autres crédits sont glissés d'une année.

Les recettes de subventions correspondantes au titre de l'année 2004 sont annulées également et seront budgétisées sur 2005 pour un montant de 328 000 €

Le montant global de l'AP-CP n'est pas modifié.

Il convient donc d'annuler l'AP et de l'ouvrir révisée comme suit :

REVISION 2005							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	réalisé 2004	2005	2006	2007	2008
DEPENSES							
20	études	140 000,00	1 435,20	138 564,80			
21	acquisitions foncières	433 000,00		150 000,00	188 000,00	95 000,00	
21	VRD	0,00					
23	maîtrise d'œuvre et travaux	2 000 000,00		531 435,20	187 000,00	280 000,00	1 001 564,80
21	aménagements et équipements dont véhicules	80 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	20 000,00		10 000,00	5 000,00	5 000,00	
	TOTAL	2 673 000,00	1 435,20	850 000,00	400 000,00	400 000,00	1 021 564,80
RECETTES							
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 423 000,00	0,00	328 000,00	400 000,00	400 000,00	295 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 250 000,00	1 435,20	522 000,00	0,00	0,00	726 564,80
	Taux de couverture par financement CAGB	46,76%	100,00%	61,41%	0,00%	0,00%	71,12%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération gens du voyage et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2005-2008.

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.3
Opération résorption des friches industrielles

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.3 intitulée « Opération RESORPTION DES FRICHES INDUSTRIELLES » validée par délibération communautaire du 12 mars 2004 et révisée par délibération du 30 novembre 2004.

Intitulé : Résorption des friches industrielles sur l'agglomération Bisontine

Commission concernée : Aménagement de l'espace – commission n° 5

Service pilote : Direction du Développement et de l'aménagement.

Rappel du programme initial révisé le 30 novembre 2004 :

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	2004	2005	2006	2007
DEPENSES						
20	études	95 680.00	45 000.00	50 680.00		
21	acquisitions foncières	0.00				
21	VRD	0.00				
23	maîtrise d'œuvre et travaux	986 700.00	77 000.00	251 900.00	657 800.00	
21	aménagements et équipements	0.00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	44 850.00	3 500.00	11 450.00	29 900.00	
	TOTAL	1 127 230.00	125 500.00	314 030.00	687 700.00	0.00
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE.	535 000.00	57 830.00	144 859.00	332 311.00	0.00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	592 230.00	67 670.00	169 171.00	355 389.00	0.00
	Taux de couverture par financement CAGB	52.54%	53.92%	53.87%	51.68%	0.00%

Etat d'avancement de la réalisation des Crédits de paiements 2004 :

Taux de réalisation en dépenses : 0 %

Taux de réalisation des subventions : 0%

Révision de l'AP :

Compte tenu de l'actualisation du projet, l'AP peut se décliner comme indiqué ci-dessous.

Le montant total du projet n'est pas modifié.

Il convient donc d'annuler l'AP et de l'ouvrir révisée comme suit :

REVISION 2005						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	réalisé 2004	2005	2006	2007
DEPENSES						
20	études	95 680.00		95 680.00		
21	acquisitions foncières	0.00				
21	VRD	0.00				
23	maîtrise d'œuvre et travaux	986 700.00		339 320.00	570 150.00	77 230.00
21	aménagements et équipements	0.00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	44 850.00		15 000.00	29 850.00	
	TOTAL	1 127 230.00	0.00	450 000.00	600 000.00	77 230.00
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE	535 141.00		202 830.00	332 311.00	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	592 089.00	0.00	247 170.00	267 689.00	77 230.00
	Taux de couverture par financement CAGB	52.53%	0.00%	54.93%	44.61%	100.00%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération Résorption des friches industrielles et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2005-2007.

Délibération du 25 mars 2005

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.4

Opération aménagement de la Malate

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.4 intitulée «Opération AMENAGEMENT DE LA STATION NAUTIQUE DE LA MALATE » validée par délibération communautaire du 12 mars 2004 et révisée par délibération du 30 novembre 2004.

Intitulé : Aménagement de la station nautique de la Malate

Commission concernée : Equipements sportifs et culturels – commission n° 9

Service pilote : Direction du Cadre de Vie

Service Équipements sportifs et culturels

Rappel du programme initial révisé le 30 novembre 2004 :

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	2004	2005	2006	2007
DEPENSES						
20	études	0.00				
21	acquisitions foncières	480 000.00		480 000.00		
21	VRD	0.00				
23	maîtrise d'œuvre	335 400.00		210 600.00	124 800.00	
23	travaux	1 284 600.00		449 400.00	835 200.00	
21	aménagements et équipements	0.00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0.00				
	TOTAL	2 100 000.00	0.00	1 140 000.00	960 000.00	0.00
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, Etat sur travaux et études	1 200 000.00	0.00	600 000.00	600 000.00	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	900 000.00	0.00	540 000.00	360 000.00	0.00
	Taux de couverture par financement CAGB	42.86%	0.00%	47.37%	37.50%	0.00%

Etat d'avancement de la réalisation des Crédits de paiements 2004 :

Taux de réalisation en dépenses : sans objet.

Taux de réalisation des subventions : 0%

Révision de l'AP :

Il est proposé d'intégrer les réalisations 2004, à savoir 11 027,12 € sur la ligne études et d'inscrire un complément de crédit sur cette même ligne en 2005 pour 119 600 €.

Les travaux et les coûts de maîtrise d'œuvre y afférant sont reportés d'un an, en 2006.

Les subventions à recevoir sont également reportées d'un an, 2006 et 2007 et réduits de 200 000 €.

Il a été procédé à un basculement de 200 000 euros de subvention CITE sur le projet des équipements fluviaux suite à la non obtention de la subvention INTERREG, ceci avait été pris en compte dans l'AP-CP équipements fluviaux dès novembre mais visiblement pas défalqué de l'AP-CP Malate par erreur.

Le coût de l'AP globale n'est pas modifié mais le financement par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est augmenté de 200 000 €

Il convient donc d'annuler l'AP et de l'ouvrir révisée comme suit :

REVISION 2005						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	réalisé 2004	2005	2006	2007
DEPENSES						
20	études	130 627,12	11 027,12	119 600,00		
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre	179 400,00			89 700,00	89 700,00
23	travaux	1 789 972,88			897 000,00	892 972,88
21	aménagements et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00				
	TOTAL	2 100 000,00	11 027,12	119 600,00	986 700,00	982 672,88
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, Etat sur travaux et études	1 000 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 100 000,00	11 027,12	119 600,00	486 700,00	482 672,88
	Taux de couverture par financement CAGB	52,38%	100,00%	100,00%	49,33%	49,12%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération aménagement de la Malate et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2005-2007

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.6
Opération création d'équipements fluviaux

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.6 intitulée « Opération CREATION D'EQUIPEMENTS FLUVIAUX » validée par délibération communautaire du 12 mars 2004 et révisée par délibération du 30 novembre 2004.

Intitulé : Création d'équipements fluviaux sur l'agglomération bisontine.

Commission concernée : Tourisme – commission n° 11

Service pilote : Direction du Cadre de Vie
 Service Tourisme

Rappel du programme initial et révisée le 30 novembre 2004

L'opération liée à la création d'équipements fluviaux sur l'agglomération bisontine porte sur la réhabilitation de la maison éclusière de Besançon, la création d'un bassin pour la base technique de DELUZ, l'aménagement de quais pour la halte fluviale et la capitainerie et la construction de la capitainerie.

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	2004	2005	2006	2007
DEPENSES						
20	études	768 600.00	30 744.00	368 928.00	338 184.00	30 744.00
21	acquisitions foncières	0.00				
21	VRD	0.00				
23	maîtrise d'œuvre	0.00				
23	travaux	2 364 920.00			337 846.00	2 027 074.00
21	aménagements et équipements	0.00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0.00				
	TOTAL	3 133 520.00	30 744.00	368 928.00	676 030.00	2 057 818.00
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, Etat sur travaux et études	1 838 600.00		234 400.00	396 500.00	1 207 700.00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 294 920.00	30 744.00	134 528.00	279 530.00	850 118.00
	Taux de couverture par financement CAGB	41.32%	100.00%	36.46%	41.35%	41.31%

Dans le total ci-dessus de dépenses (3 133 520 €), la réhabilitation de la maison éclusière est prise en compte pour 107 640 € TTC ; les subventions correspondantes à cette réhabilitation étaient déjà intégrée en recettes dans la révision de novembre 2004, ce qui explique la différence dans le tableau ci-dessous sur le total de dépenses (3133 520 + 107 640 = 3 241 160) qui se répercute sur la part CAGB.

Etat d'avancement de la réalisation des Crédits de paiements 2004 :

Taux de réalisation en dépenses : 8,45 %

Taux de réalisation des subventions : 0%

Révision de l'AP :

Il est proposé la prise en compte des réalisations 2004 et le glissement d'une année des subventions à recevoir (dont les montants ont été actualisés).

L'AP globale est augmentée de 107640 € en dépenses sur la période.

Il convient donc d'annuler l'AP et de l'ouvrir révisée comme suit :

REVISION 2005						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	réalisé 2004	2005	2006	2007
DEPENSES						
20	études	418 600.00	2 596.73	416 003.27		
21	acquisitions foncières	0.00				
21	VRD	0.00				
23	maîtrise d'œuvre	442 520.00			281 060.00	161 460.00
23	travaux	2 380 040.00		107 640.00	572 884.00	1 699 516.00
21	aménagement et équipements	0.00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0.00				
	TOTAL	3 241 160.00	2 596.73	523 643.27	853 944.00	1 860 976.00
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 838 600.00		72 000.00	396 500.00	1 370 100.00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 402 560.00	2 596.73	451 643.27	457 444.00	490 876.00
	Taux de couverture par financement CAGB	43.27%	100.00%	86.25%	53.57%	26.38%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération création d'équipements fluviaux et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2005-2007.

Pour extrait conforme,

Le Président